

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

Session du 25 janvier 2010

VOEU

relatif à

LA COMPOSITION

DES CONFERENCES REGIONALES DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE

proposé par Mme Hélène Socquet-Juglard, au nom du Bureau

Entendues les interventions de M. Daniel Juret (FO) et Mme Géraldine Béalu (CRCI).

92 votants. Adopté par :

Pour : **80**
Contre : 8
Abstentions : 4

La loi portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires (HPST) promulguée le 21 juillet 2009 prévoit la création d'une Agence Régionale de Santé (ARS), qui sera mise en place à la fin du premier semestre 2010.

Auprès de chaque agence est placée une Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) qui participera, par ses avis, à la définition et à la mise en œuvre de la politique de santé régionale.

Le CESR des Pays de la Loire a pris connaissance du projet de décret relatif à la composition des CRSA. Aucune présence directe des CESR n'y est évoquée alors que ceux-ci participent aux actuelles Conférences Régionales de Santé.

Le CESR, du fait de sa composition et fort de ses capacités d'expertise et de prospective, doit pouvoir faire entendre les préoccupations et les attentes des Ligériens en matière de santé au sein de la CRSA.

Aussi, à l'instar de l'assemblée des CESR de France, le CESR des Pays de la Loire demande-t-il de faire évoluer le texte actuel en intégrant la représentation des CESR dans la composition des membres des CRSA.